ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible] M. Oglesby et als receveurs vs C. B. Cole et Mme Rosalie Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5146—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatre lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Kerlerec et Esplanade; les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, en date du 24 décembre 1878, dont un plan par Edgar Pilié, architecte, est annexé à un acte de vente passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 3 [illegible] 1879 par les héritiers de Cyprien Dufour à B. P. Palms, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No Un forme le coin des rues Derbigny et Kerlerec et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade, entre lignes parallèles à la rue Kerlerec, de soixante-onze pieds 6 pouces: le lot No Deux touche au lot No Un et mesure trente [illegible] pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-douze pieds et six pouces.

Le lot numéro trois touche au lot numéro deux et mesure trente-deux pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, et le lot numéro quatre touche au lot numéro trois et mesure trente pieds cinq pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par Mme Rosalie Cole dél adressée dans cette affaire, par achat de Frank Chauba, conformément à un acte passé pardevant Jules Mossy, notaire en cette ville, le 15 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
7 mars—7,14,21,28—4,8 avril

Veuve Henry Pohlmann vs. Veuve Michael Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2246—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant le numéro deux connu comme le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—5,12,15 avril

Madeleine Hochert vs. Thomas J. Embler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5394.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans l'îlet borné par les rues Thalia, Erato, Magnolia et Locust, désigné par le numéro sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castel, notaire en cette ville, le 4 mai 1870, et mesurant, conformément au dit plan, trente-deux pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds et deux lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Patrick A. Murray, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Wm. J. Castel, le 30 octobre 1876, enregistré au bureau de transferts, livre 108, folio 798.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 22 29 av 5 12 15

John Curran vs William Monroe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5217.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Hevia (aujourd'hui Lafayette), Poydras, Roman et Prieur, [illegible] 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de face [illegible] dix pouces et une ligne de largeur à l'arrière [illegible] 1866; les dits terrains sont contigus [illegible]

Le terrain décrit en premier lieu a été acquis par le défendeur de E. Lambert, par un acte passé pardevant W. Shannon, notaire en cette ville, le [illegible] 1864; et le terrain décrit en second lieu a été acquis par le dit défendeur à la vente faite [illegible] le shérif de la paroisse d'Orléans, le 27 [illegible] 1867, en vertu d'un writ de fieri facias, émané de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans pour l'usage, &c. vs. H. C. Beely, No 18,396 du [illegible] de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars 15 22 29—5 12 15 av

D. H. Holmes vs Mme Annie Volant Labarre et Laurence V. Labarre, son mari.

ANCIENNE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,060 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5446—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Rocheblave, Bienville et Dorgenois, et désignés [illegible]

La dite propriété a été acquise de Mme Labarre défenderesse, par un acte de partage entre elle et son frère Pierre François Volant Labarre, comme les seuls héritiers de leur mère décédée Mme Marie Louise Joséphine Estelle Labarre, épouse [illegible] pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, le huitième jour de juin mil huit cent [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—29 avr 5 12 19 26 29

John G. Ryan vs. John Brohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5580.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29 mars—29—5 12 19 26 29 avril.

F. Thomassin vs V. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5036.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 18 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 mars—16 23 30 avril 6 13 18.

ANNONCES JUDICIAIRES

Léopold J. Généry vs Pierre Pradère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5593.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Hevia, St Paul et Gironde, faisant partie du lot numéro sept sur un plan dressé par L. H. Pilié le 5 mars 1840 et déposé comme plan No 104 du livre des plans de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure vingt-six pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble toutes les bâtisses, constructions, circonstances et dépendances du dit lot de terre, droits et privilèges y attachés, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Brandey suivant acte devant Amédée Ducatel, notaire de trente et un mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—5,12,19,26,29 avril

Mme Antonie DeBonchel, femme de W. A. Kowalski vs son mari. No 1689.

Mme Antonie DeBonchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Mire, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et onze lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent treize pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces sur une ligne de largeur dans le fond (un pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pania de Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Octavius DeBo[n]chel, par acte passé pardevant O. M. Emerson, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25mars—25 avril 1 8 15 22 25.

John A. Morris et als vs. J. L. Lelaurie et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 868.—En vertu d'un ordre de cour le 8 mars 1882 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 avril 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Clinton et le Chemin Public, mesurant vingt cinq pieds deux pouces et trois lignes de face au Chemin Public vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, à trente-trois pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur un côté et soixante-neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur de l'autre côté. Le dit lot étant désigné par le No 2 sur un plan par Jos Pilié, voyer, en date du 31 décembre 1833, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Charles, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse St-Louis. Le lot mesure soixante-quatre pieds de face à la rue Bienville, [illegible] en Passage; une moitié du lot ayant une profondeur d'à peu près cinquante-quatre pieds sur la ligne vers la rue Douane, et l'autre moitié à une profondeur d'à peu près vingt un pieds cinq pouces et cinq lignes sur le côté vers la rue Bienville.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la dite propriété; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement d'aucune portion du crédit, et l'acquéreur devra être payé par l'acquéreur au moment de l'adjudication. [illegible] porteurs des dits billets, pour un montant suffisant pour couvrir la valeur des dits billets.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11mars—11, 18, 25, 1 av 8 11

VENTES PAR LE CONSTABLE

Jno. C. Stewart vs. M. Stephens.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 2591.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 9 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 16 dans l'îlet No 276 borné par les rues Dryades, St. Denis, Washington et Sixième, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
8 mars—8,15,22,29—5,9 avril.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean St-Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5701—Division D.—Attendu que P. S. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean St-Martin décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
1 avr—1 5 9

Succession de W. W. Swain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5657—Division D.—Attendu que William Swain a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de W. W. Swain, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T CLARK, Greffier.
21mars—31—4 9 avril.

Succession de Adolphe Tanet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5,488—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par John Ames, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
31 mars—31, 4, 9 avril.

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No. 5,493.

Aux créanciers d'Albert Brignone et à toutes autres personnes intéressées.

A. Brignone vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de John R. Légier, Esq., un notaire, le 15me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 9me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
9mars 9 28 avl4

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 5,494.

Clark & Hefeline vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Clark & Hefeline et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, un notaire, le 15ème jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, le 9me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.
16 mars—16,22,14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux créanciers de Charles De la Bretonne et à toutes autres personnes intéressées.

No. 5433.

Chas De la Bretonne vs ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théodule Buisson, Esq., un notaire, le 10me jour d'avril 1882 à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite Cour.

Nlle-Orléans, ce 3me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS,
Député Greffier.
3 mars—3 23 mars 8 avr

PAR ALBERT PAUL.

Propriété rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé.

Jacob Weinfurter et als.

vs.

M. B. Weinfurter, épouse de P. Grégoire et son mari et al.—No. 4963, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—MARDI, 18 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du [illegible] et de deux ordres signés le 7 et 15 mars 1882—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le lot No 13, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé; le dit lot mesure 33 pieds [illegible] de face à la rue St-Anne sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] pouces sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17mars—17,25,31—4,11,18 avril.

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

BOULANGERIE KESLER,

Formant l'encoignure des rues François et Amour.

Trois terrains de valeur à l'encoignure des rues Urquhart et Français.

Succession de Antoine Frédéric Kesler.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A.—No 5601.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 mai 1882, il sera vendu à midi précis, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1882, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, Craps, François et Union, mesurant 60 pieds de face à la rue Amour, sur 54 pieds de profondeur et face à la rue des François; ensemble une maison basse en bois, ayant quatre chambres, un grand four à boulanger, écurie, magasin et hangar. Le tout couvert en ardoises; citerne, water-works, latrines, etc. Le gaz est introduit dans la maison principale et dans la boulangerie.

2° Un lot de terre vacant situé dans le même District et même Faubourg, formant l'encoignure des rues des François et Urquhart, faisant partie du lot No 156 de l'îlet No 21, sur un plan du dit faubourg, lequel lot de terre mesure 40 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue des François, sur 107 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart; ensemble les améliorations qui en dépendent.

3° Un lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie des lots Nos 155 et 156 du plan ci-dessus mentionné, lequel lot de terre mesure 25 pieds de face à la rue des François, sur 102 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur, borné à droite par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à André Ibos et à gauche par celle appartenant maintenant ou ci-devant à Joseph Perez; ensemble les améliorations qui en dépendent.

4° Un autre lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie du lot désigné par le No 155 de l'îlet No 21 sur un plan du dit faubourg Marigny, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des François, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, borné à droite par une portion du dit lot No 155 et à gauche par l'autre portion du No 155; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute en bois, ayant quatre chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage, comprenant police d'assurance, honoraires d'avocats en cas de procès, etc; etc.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé des acheteurs aussitôt l'adjudication.

1er Avril...1,8,15,22,29, mai 1er

Maison double rue Palmyre No 53.

No 4603—Succession de madame Victoria Garcia, épouse de Francis Becasegueli.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 9 mars 1882, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Common, Roman et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant.

Acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

11mars -11 18 25, avr 1 8 15

Le meilleur assortiment de Bandages dans le Sud, Bandages galvaniques et scientifiques, supports de matrices et de l'abdomen, Bandages à ressorts doubles, Bandages pour les épaules et les reins, Béquilles, &c.,

Ainsi qu'une grande quantité d'articles dont l'énumération serait trop longue.

Aussi, Vitrières plaquées, Comptoirs et Installations de magasin, ainsi qu'un lot de bijouterie.

Succession de H. Spillmann.

Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 5466.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 4 avril 1882, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin No 93 rue Baronne, entre les rues Union et Perdido, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, Division C.—

Tout le contenu du magasin ci-dessus mentionné, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Conditions: Comptant, payable sur les lieux.

28mars—22,29—4avril.

Propriété formant encoignure aux rues Dauphine et Quartier,

Succession de Jean Panzes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 5357.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 avril 1882, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, il sera vendu à midi, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 65 pieds 5 pouces et 4 lignes, et formant encoignure aux rues Quartier et Dauphine. Ensemble une maison divisée en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine, double escaliers, hydrant, lieux d'aisance, cour pavée, &c., le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de ville et d'Etat dues en 1882, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera payé comptant à l'encanteur pour garantir la vente.

28 mars—28,28—8,15,22 avril

Bâtisse en bois rue Dauphine, No 383, et un terrain vacant rue Barthélemy.

Succession de Joseph Burel Sr. et de Marie L. St-Martin, son épouse, No 5,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1882, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Union, faisant partie d'un lot désigné par le No 251 au Faubourg Marigny, et mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.

2° Un autre lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District, Faubourg Washington, désigné par le No 14 de l'îlet No 17, renfermé par les rues Barthélemy, Mazant, Remparts et St-Claude, mesurant 30 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Barthélemy sur 110 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix d'acquisition pour garantir la vente.

28 mars—24 av 8 15 22 29

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Dietrich.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, No 1939.

Maison de résidence à deux étages de choix, No 63 Avenue St Bernard, [illegible] Troisième District.

Morceau de terre bien situé dans le Second District, faisant face au Bayou St Jean.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé, décret rendu le 4 avril 1882, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre l'Avenue St Bernard et les rues Annette, Urquhart et Girod, mesurant 34 pieds de face à l'Avenue St Bernard sur 91 pieds 6 lignes de profondeur d'un côté, et 102 pieds de l'autre, et ayant 25 pieds de largeur sur la ligne de l'extrémité inférieure.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 3 à l'étage supérieur, cuisine ayant 3 chambres, citerne, puits et lieux d'aisance. Le cour est cimentée.

2° Un terrain à dimensions irrégulières situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par le bayou St. Jean (rue du Port) et les rues Washington, Première et St. Jean, mesurant 107 pieds de face à la rue Bayou St. Jean sur une profondeur de 251 pieds d'un côté et 294 de l'autre, 150 de façade rue Première; ensemble un terrain adjacent mesurant 60 pieds de façade sur le bayou St. Jean, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à la rue Washington.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets du vendeur, portant une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite de la police d'assurance et toutes les clauses pénales usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

28 mars—avril 1 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRRADEY & MACON,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et Terrains nus, dans le Premier et le Quatrième District.

Dans l'affaire de H. C. Fisk et als., vs Clay Green, No 8,031, et Mary A. Fisk vs Clay. Green et als, No 8156, du Dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane.

Et avec le consentement des parties intéressées.

Vente pour effectuer un partage.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp.—SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un décret de l'Hon. E. C. Billings juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique pour le District Est de la Louisiane, en date du 20 février 1882 et rendu dans l'affaire ci-dessus et avec le consentement des parties intéressées, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le numéro un; le dit lot forme le coin des rues Rocheblave et Poydras et mesure, au pied américain, 26 pieds 4 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Fulton et Rousseau, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan fait par Piquet & Crampton, ex-voyers; les dits lots se touchant et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Ces lots seront vendus séparément.

3° Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Fulton, Joséphine et Rousseau, désignés par les Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par Piquet et Crampton, anciennement voyer, et déposé en l'étude de [illegible] notaire. Les dits lots se touchent et ont les dimensions suivantes, à savoir: Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et le lot No 14 forme l'encoignure des rues Joséphine et Fulton et mesure 31 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Fulton de 129 pieds (voir le plan pour les sub-divisions) et doit être divisé et vendu séparément, c'est-à-dire la propriété de l'encoignure, et on le désire.

4° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton, désigné par le No 10 sur un plan comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par H. Graves, le 15 janvier 1852, et déposé pour référence en l'étude de W. B. Cénas, anciennement notaire; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 121 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Notre-Dame.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Notre-Dame, Girod et Fulton désigné par le No 9 sur un plan comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, anciennement voyer en cette ville; le dit lot mesure 23 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 5 pouces 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, au pied américain.

6° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Girod, Fulton et Notre-Dame, désigné par le No 8, sur un plan de la batture comme plan de J. A. Beard, déposé en l'étude de H. B. Cénas ancien notaire de cette ville—le dit terrain mesure 22 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Nouvelle-Levée, 23 pieds 9 pouces 6 lignes de face rue Fulton, sur une profondeur de 121 pieds 4 pouces, 5 lignes sur le terrain latéral No 7, et 121 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le terrain No 9—le tout sans améliorations.

Le terrain décrit en troisième lieu est connu comme "l'Ecole Fulton", une bâtisse en briques bien appropriée pour servir à un usage semblable, contenant plus de 20 chambres, et maintenant louée à la ville de la Nouvelle-Orléans, jusqu'au 30 septembre 1882, à un prix avantageux; à vendre sujet au dit bail; à une époque en location $126 par mois.

La propriété décrite en quatrième lieu est connue comme une partie du "American Rice Mill" consistant en une bâtisse en briques à trois étages, très avantageusement située, faisant partie de la ville sur le point de devenir un grand centre d'affaires de fabrique. La dite propriété est louée jusqu'au 30 septembre 1882, à un bon loyer et pour une plus longue période, ou à un loyer de $125 par mois.

Les bâtisses en vendues sujettes au loyer existant.

Conditions—1/3 comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit par des billets spécialement garantis par une hypothèque sur les biens vendus avec toutes les clauses usuelles de 8 pour % et par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour la collection de la partie à crédit. Les améliorations devront être assurées; les polices d'assurance transférées au détenteur des billets et assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4 11 18 25 avr 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le 4me District.

Rue Carondelet, entre Washington et Sixième.

Pour effectuer un partage

Dans l'affaire de la New Orleans Homestead Association vs. Miss Mary V. Freeland.

No 3497—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, le 22 février 1882, signé le 6 mars 1882, et rendu dans l'affaire susnommée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Washington et Sixième, désigné par le lettre A sur un plan [illegible] en l'étude de Jos. Graham, ci-devant notaire en cette ville, le dit terrain mesure 33 pieds 9 pouces, [illegible] sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, ayant No 560 rue Carondelet.

Conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'[illegible] taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

26 mars—1, 8, 15, 22, 29

PAR B. ONORATO.

UN ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence dans le Premier District, Nos 428 et 438 1/2 rue Carondelet.

Propriété de valeur dans le Troisième District, No 20 rue des Champs-Elysées.

A l'encan.

Succession de Barbara Klein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 4957

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 mars 1882, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Polymnie et Felicity Road, et mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages et deux corps de logis, recouverte en ardoises, retirée de la rue [illegible] cour [illegible] chambres avec galerie. Grand hangar au fond avec lieux d'aisance, cave et cour briquetée. Cette propriété est en bon état et est désignée par les Nos 428 et 438 1/2 de la rue Carondelet.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, François, Esplanade, Peters et Décatur, et mesurant 30 pieds de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant cinq chambres et cabinets, corridors, avec une cuisine en brique à deux étages, ayant six chambres, en outre une bâtisse à deux étages à ne le fond du terrain, deux cuves, lieux d'aisance, etc., connue comme le No 20 des Champs-Elysées.

Le tout au plan américain conformément à un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 3 mars 1882.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart notaire, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs auront à payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1882. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir le plan à la Bourse.

5 mar—5,11,18,25—1 8 avril

PAR GEO. PEARSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Lehman.

No 5836—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR GEO. PEARSON, Encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 15 avril, 1882, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Philippe, Première, St. Patrick et Dumaine, désigné par le numéro 16 et mesurant 30 pieds de façade rue Première, sur une profondeur de 98 pieds, 6 pouces et 9 lignes, conformément à un plan annexé en ce lieu la description sur une copie de l'acte de vente.

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un crédit d'un et deux ans payable en billets garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à dater du jour de la vente, avec toutes les clauses d'usage. L'acquéreur devant acquitter les taxes de 1881 payables en 1882; aussi, à la même heure et au même endroit, il sera vendu au comptant, une maison de résidence sur le susdit terrain.

L'acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mars—11, 18, 25, avril 5 13 15.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

De résidences et d'emplacements pour affaires.

Trois magasins rue Fulton et Front, près de la rue Peydras.

Deux magasins rue Dryades, faisant face au marché Poydras.

Résidence rue North Rampart, Carroll, Rousseau et autres rues.

Lots et terre pour bâtir à long crédit.

Succession de John Irwin.

No 4342—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 16 mars 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur et terrains suivants, à savoir:

1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Poydras désignés par les lots Nos 9, 10 et 11 qui se touchent et mesurent comme suit:

Le lot No 9 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 116 pieds 2 pouces à l'encoignure sur la ligne du lot No 8 et 117 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10. Le lot No 10 mesure 21 pieds à peu près de face à la rue Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 117 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9 et 117 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11.

Le No 11 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10 et 116 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 12.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois magasins en briques à trois étages bien bâtis, traversant le dit îlet de la rue Fulton à Front et désignés par les Nos 38, 40 et 42 rue Fulton, et Nos 27, 29 et 41 rue Front, maintenant loués à MM. Schmidt & Ziegler.

2° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Peydras, Carroll et Carondelet, désignés par les lots Nos 8 et 9 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 8 mesure 19 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll sur 63 pieds 9 pouces de profondeur avec l'usage d'une allée dans le fond du lot No 9; 3 pieds de large se reliant à une autre allée 3 pieds 11 pouces de largeur s'ouvrant sur la rue Carroll.

Le lot No 9 mesure 19 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll, sur 60 pieds 9 pouces de profondeur avec le privilège des deux allées ci-dessus décrites.

Ensemble avec les dits lots il sera vendu deux autres lots plus petits, désignés aussi par les lots Nos 8 et 9 qui se touchent dans le fond du lot No 10 et qui mesurent à peu près 8 pieds de Loeb à la plus grande allée commune ci-dessus mentionnée sur à peu près 28 pieds 11 pouces de profondeur avec privilège de l'usage de la dite allée qui s'ouvre sur la rue Carroll.

Les améliorations sur les dits plus grands lots 8 et 9 comprennent sur chaque lot, une résidence en briques à deux étages et demi avec corridor avec allée à deux étages désignée par les lots 1 et 2 rue Carroll. Cette propriété se loue à $25 mois pour chaque corps de logis. Ils sont face à la Wörlein Hall et touchent la cour du Baseball Cotton Offices coin Perdido et Carroll.

3° Une certaine lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Thalia et Melpomène, formant une portion de deux lots Nos 1 et 2, dans l'îlet No 1 d'après un plan de A. S. Phelps, voyer et ingénieur, daté du 9 février 1846 et déposé en l'étude de feu W. Mossy, notaire en cette ville; le dit lot en portion de terre mesure à peu près 96 pieds de profondeur. Les améliorations [illegible] Le No 462 Dryades est loué à M. J. L. Moore, à raison de $40 par mois et le No 464 Dryades à M. Samuel Marx à raison de $80 par mois.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Dumaine et St-Pierre, mesurant [illegible] pieds 52 pieds 6 pouces à l'encoignure entre lignes parallèles, ensemble avec un autre morceau de 58 pieds [illegible] résidence en briques à trois étages et demi connue sous le numéro 12 Nord Remparts.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rousseau et Philippe, Jackson et Tchoupitoulas, le dit lot forme le coin des rues Rousseau et Jackson et mesure 98 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Rousseau, sur 150 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Philippe et cet à lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison à un étage [illegible] sur les rues Rousseau et Philippe, une écurie, et [illegible] la propriété est louée actuellement à M. Owen Cahill.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Pleasant, Chestnut et Coliseum. Le dit lot désigné par le No 14 sur un plan de B. Buisson, daté du 6 avril 1836, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, et mesure 31 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage avec trois chambres et galerie. [illegible]

7° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Philippe, et [illegible] [illegible] sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et [illegible]

8° Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Clio et Erato, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5, sur un plan de [illegible] H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, [illegible]

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Nouveau Canal, Alexandre, Murat et Ulloa, subdivisé en 13 lots et mesurant ensemble à peu près 300 pieds de face vers la rue Nouveau Canal, à peu près 300 pieds sur la rue Alexandre, à peu près 315 pieds sur la rue Ulloa et 87 pieds sur la rue Murat, bien situé pour jardin ou une vacherie. Le chemin coquillé de l'Avenue Carrollton et le pont ne sont qu'à trois îlets de là.

11° Treize lots de terre faisant bien près des deux quarts de l'îlet No 549 dans le Premier District de cette ville, borné par le chemin coquillé du Nouveau Canal, les rues Dorgenois, Broad et Toulouse. Ces lots sont désignés par les numéros 1 à 13, sur un plan de Dunlar, ingénieur civil, en date du 17 juillet 1847, en l'étude de L. Hermann, alors notaire en cette ville.

12° Tous les droits, titre et intérêt (s'il y en a) à la succession du dit John Irwin, et dans les îlets ou portions d'îlets de terre désignés et décrits sur les livres de taxes de ville comme suit:

L'îlet No 460 borné par les rues Broad, White, Melpomène et Thalia.

L'îlet No 461 borné par les rues Ebeto, Thalia, Dorgenois et Broad.

L'îlet No 491, borné par les rues Broad, White, Erato et Thalia.

L'îlet No 469, borné par les rues Celeste, Quatrième, Dorgenois et Jefferson.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente, avec la clause de non aliénation et clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations doivent être assurées pour leur valeur et les polices transférées au porteur des billets. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les acquéreurs devront assumer en plus de leurs adjudications le paiement des taxes sur les dites propriétés dues et exigibles durant l'année 1882 et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente par devant W. J. Castel, notaire, [illegible]

21mars -21 25—1 8 15 18 21 29 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Rue Chippewa.

Succession de Dame Abigail Rollins.

No. 4912.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1882, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Richard et Market, composé du terrain No 15 et d'une partie du terrain No 14, et mesurant 31 pieds [illegible] pouces de face vers Chippewa sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage et une cuisine à deux étages; la propriété porte les Nos 139 et 141 rue Chippewa.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billet de l'acquéreur endossé par lui-même et payables à un et deux ans de la date de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par un lien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la propriété et toutes les clauses d'usage en cas de procès, assurance et transfert de la police, les taxes de 1882 devant être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent devant être déposé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm. J. Castell, notaire.

25mars—25—8,15,22 29avril.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété vacante, de valeur et améliorée dans les Deuxième et Troisième Districts.

Deux maisons de résidence de famille en briques à deux étages faisant face à la rue Bourbon.

Trois maisons de résidence de famille en briques à trois étages, faisant face à la rue St. Pierre.

Rue du Port, entre Craps et Amour,

Succession de F. Enet.

No 41,864—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, et maintenant le No 3641 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 16 rue Royale, SAMEDI, le 8 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement et ordre signé le 15 septembre 1881, par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B actuellement absent sur un congé, et en date du 24 septembre 1881, et aussi en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 18 février 1882 de la même Honorable Cour, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville et désigné par le No 24 de l'îlet No 10 borné par les rues du Port, Craps, Port et Amour; le dit lot mesure, au pied américain, 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Port sur une profondeur de 121 pieds 6 pouces 3 lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, St Pierre et Toulouse, et désigné par la lettre B, mesurant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon, 74 pieds 3 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté plus près de la rue St-Pierre, 48 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur et faisant face à une allée en commun avec le lot C, puis sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Toulouse et Dauphine, 4 pieds 4 pouces, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur, et 13 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en briques à deux étages, attenant à celle ci-dessus désignée et faisant face à la rue Bourbon.

3°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en deuxième lieu, désigné par la lettre C et mesurant comme suit: 11 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur, en premier lieu, de 43 pieds 6 pouces sur l'allée ci dessus mentionnée, 2 pieds 11 pouces de largeur, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Dauphine et St-Pierre, puis 26 pieds 9 pouces 5 lignes sur une seconde ligne de profondeur et 12 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, en brique, à deux étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue Bourbon.

Les propriétés deuxièmement et troisièmement, seront d'abord offertes en bloc et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

4°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le lot décrit en troisième lieu, désigné par la lettre E, et mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 55 pieds 5 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bourbon, 42 pieds 2 pouces sur une première profondeur et le long d'une allée de 3 pieds 5 pouces, 4 lignes de largeur et en commun avec le lot F, puis 4 pieds 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Dauphine et Toulouse puis 11 pieds 3 pouces sur une seconde ligne de profondeur et 17 pieds de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, faisant face à la rue St-Pierre.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que celui décrit en quatrième lieu désigné par la lettre F, mesurant 15 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-Pierre sur une première profondeur de 43 pieds 2 pouces sur l'allée commune ci-dessus mentionnée puis 1 pouce sur une ligne oblique s'étendant vers le coin des rues Bourbon et Toulouse, puis 37 pieds 9 pouces 1 ligne sur une seconde ligne de profondeur, 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de profondeur le plus près de la rue Dauphine et 16 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence pour famille, à trois étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et le même îlet que la propriété décrite en cinquième lieu, désigné par la lettre G, et mesurant 19 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 79 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en briques, pour famille, à trois étages, attenant à celle ci-dessus décrite et faisant face à la rue St-Pierre. Les propriétés quatrièmement, cinquièmement et sixièmement seront offertes en bloc et si le prix offert n'est pas satisfaisant aux parties intéressées, alors chaque propriété sera vendue conformément à sa description respective.

Toutes les propriétés seront vendues conformément à un plan et devis de Arthur de Armas déposé dans mon bureau en date du 15 août 1881.

Termes et conditions.—Un quart comptant, la balance en trois portions égales, à un, deux et trois ans du jour de la vente; les dites portions devant être représentées par les billets des acquéreurs, payables à leur propre ordre et par eux endossés, payables à quinze jours après la vente, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale avec privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur aura le privilège, à son option, de payer le tout comptant, ou de payer au comptant quelques portions du prix excédant un quart et la balance, à son option, à un, ou deux portions égales, ou en trois portions égales, les dites portions devant être représentées par billets comme il est prévu plus haut.

Les actes de vente où il y a une partie du prix à crédit contiendront la pacte de non aliénando, la clause de l'assurance par l'acquéreur qui devra transférer aux porteurs des billets la police d'assurance, pour un montant suffisant pour couvrir le montant des billets et la clause en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets—le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et finalement la clause que l'acquéreur payera, en sus du montant de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour toute l'année 1881 et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs.

4mars—5 11 18 25 av 1 8

Propriétés de valeur améliorées dans le Second District,

Coin Remparts et Quartier, une résidence en briques à un étage Rue Remparts, entre Quartier et Hôpital, une bâtisse en bois à un étage.

Meubles de Maison.

Succession de Fannie Mager. No 5 023. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 16 rue Royale—SAMEDI, 8 avril 1882, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1882, dans l'affaire ci dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet 107 sur un plan de Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 3 mars 1882, borné par les rues Remparts, Hôpital, Quartier et Bourgogne et mesurant 35 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Remparts, sur 125 pieds 1 pouce de profondeur, et de façade à la rue Quartier dont il forme le coin des deux rues.

L'acquéreur de ce lot ou l'acheté sujet à une extension des bâtisses du lot B environ 7 pouces sur le lot A [illegible] du local du dit lot B qui finit le 21 janvier.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à un étage, ayant 4 chambres, 2 cabinets, galerie, bâtisses en briques dans le fond avec 3 chambres, lieux d'aisance, hangar, etc., &c.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet No 107, d'après un plan de Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 3 mars 1882, borné par les rues Remparts, Quartier, Bourgogne et Hôpital, et mesurant 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 125 pieds 1 pouce entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 5 chambres, lieux d'aisance, &c., maintenant occupée par Geo D. Guld, entrepreneur de pompes funèbres, à qui louée jusqu'au 31 janvier 1883 à raison de douze (12) piastres par mois payables mensuellement et la propriété est vendue sujette au dit bail.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, contenant la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets et d'assurance des améliorations et du transfert de la police aux détenteurs des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 mars—4,11,18,25—1,8 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS LÉGAUX.

Avis.

AVIS est par le présent donné conformément à l'Article 48 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les héritiers de A. W. Merriam, pour la remise de toutes les taxes d'Etat et de ville assessées au nom de David Jones sur la propriété confisquée de feu A. W. Merriam, connue comme le numéro treize de l'îlet borné par les rues Dolord, Baronne, Calliope et Carondelet, faisant face à la rue Baronne, et dues sur la dite propriété à l'époque où elle a été rétrocédée aux dits héritiers, savoir: en avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Merriam contre David Jones. No 6629, de l'ancienne Sixième Cour de District et confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880.

BREAUX & HALL,
Avocats des Héritiers de A. W. Merriam.

Nlle-Orléans, 27 mars 1882.

1er avril—1,11,20,29

AVIS.

A CEUX QUE CELA CONCERNE.

SOYEZ avertis qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution dudit Etat, une demande sera faite à ladite Assemblée Générale, à sa prochaine session régulière, par William McQuoid et d'autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, sous le nom et la désignation de "THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA", pour la concession d'une Charte et privilège de loterie.

Le but de ladite corporation qui se composera dudit William McQuoid et desdits autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, agissant en vertu de ladite charte ou dudit privilège, est d'établir une institution locale salvable pour la vente de billets de loterie, de polices et de combinaisons, de devis et certificats, ainsi que des parties fractionnées des dits billets ci-dessus, à des conditions et à des prix proportionnés exactement aux lots gagnants qui sortiront, et pour assurer la justice dans la distribution des dits lots gagnants.

La dite corporation aura son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; elle aura un président, des directeurs et tels autres officiers et employés que les corporations organisées en vertu des lois de cet Etat ont habituellement; elle exercera les pouvoirs et sera soumise aux obligations qui sont accordées ou imposées par les lois et la Constitution de l'Etat, aussi bien que par les articles de son incorporation; elle possèdera un capital de $1,000,000 représenté par 10 000 actions de $100 chacune, avec le droit de commencer ses opérations, en vertu de sa charte ou de son privilège, dès que $100,000 dudit capital seront souscrits et payés.

WILLIAM McQUOID
Et ses co-applicants.

31 mars—31, 1,7,14,18,20 avril

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de la ville de la Nouvelle-Orléans demandant un décret d'hypothèque, de privilège, etc., sur une propriété du Sme district de drainage.—No 5606.

APRES lecture de la pétition précédente, il est par le présent avis décrété que les plusieurs parties nommées et désignées dans le tableau des assessments dont il est question et qui a été homologué de sur un jugement de la ci-devant honorable Huitième Cour de District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, rendu le neuvième jour de novembre 1872 et signé le 13me jour du même mois, fasse t savoir, dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles le dit jugement d'homologation et le jugement préliminaire en question dans la pétition, ne devrait pas être réaffirmé et revêtu de sa force et de son effet primitifs.

Il est de plus décrété que M. Meyer Guthein est nommé curateur ad hoc pour représenter dans l'affaire tous les défendeurs absents ou non représentés et nommés dans les dits jugements; et que le dit curateur ad hoc recevra une citation ainsi qu'une copie de la pétition pour la réaffirmation.

Nouvelle-Orléans, Lne, 21 mars 1882
Signé, A. L. TISSOT,
Juge.
Une copie exacte.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 mars—30,1,4,7,11,14,18,22 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenie Poulet contre Philip S. Simms.—No 4856.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le sixième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-après désignée, dans les termes suivants, savoir—

Eugenie Poulet contre Philip S. Simms.—No 4856.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le [illegible] du courant, soit maintenant confirmé et devenu définitif et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenie Poulet et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, et qu'il y ait séparation de biens entre la demanderesse et son mari, dissolvant la communauté de biens et acquêts existant auparavant entre eux; qu'elle soit admise à administrer ses biens et affaires en général sans l'assistance de son mari, et que ses gains et acquisitions futurs soient reconnus comme biens distincts et paraphernaux, ne formant point partie de la communauté et qu'ils soient sujets à son contrôle et à son administration exclusive.

Jugement rendu le 16 janvier 1882.
Jugement signé le 23 janvier 1882.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce trente unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS
Député-greffier.

28 fev—28 mars—28 avril

TRAMWAYS

OU

CHEMINS DE FER URBAINS

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars partent l'encoignure "Ridge Cemeteries" jusqu'à la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques-uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve des cafés restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bain, des tirs, etc.

Ligne des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

Au retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania passent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poydras pour entrer dans la rue Magazine.

Ligne de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet Bourbon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3me district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dà, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Erato. [illegible] place, rue Royale, devant [illegible] House (ancien Hôtel St-Louis).

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal à deux îlets de la statue de Clay: ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St-Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou on trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la station de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'Etat de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de courses. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les *Baronne cars* passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les *Dryades cars* vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivent St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les *Baronne cars* par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les *Dryades cars*, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St. Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette et l'Exposition Building.

[illegible] rue du Bassin, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont menés par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Labarpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commerce street" partent également du pied de la rue Canal, qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Girod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune, Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

PAR

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro .... 10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 00
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS;

73 [illegible] CHARTRES [illegible]